



GROUPE ADP

COMMUNIQUE FINANCIER¹

Tremblay-en-France, le 26 avril 2023

Aéroports de Paris SA

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre en forte hausse solide reprise du trafic, en ligne avec les hypothèses du groupe, et forte dynamique commerciale à Paris

Chiffre d'affaires consolidé de 1 194 M€ au 1^{er} trimestre 2023, en croissance de + 40,7 % par rapport à la même période en 2022, qui demeurerait affectée par des restrictions sanitaires.

- ◆ Les segments Activités aéronautiques et International & développements aéroportuaires sont portés par la poursuite de la reprise du trafic à Paris (+ 44,6 %, soit 88,7 % du niveau de trafic de 2019) et à l'international, notamment chez TAV Airports (+ 41,9 %, soit 94,7 % du niveau de trafic de 2019).
- ◆ Le segment Commerces & Services enregistre une croissance solide, bénéficiant de la reprise du trafic à Paris, de la forte hausse du CA /Pax Exttime Paris², à 30,3 euros au 1^{er} trimestre 2023, et d'un plus grand nombre de points de ventes ouverts par rapport au 1^{er} trimestre 2022.
- ◆ Le segment Immobilier est en croissance, notamment soutenu par les loyers additionnels d'actifs repris en pleine propriété durant l'année 2022.

Sauf indication contraire, les variations sont exprimées par comparaison avec le 1^{er} trimestre 2022.
Les définitions des indicateurs opérationnels et financiers figurent en annexe 1.

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ – DONNEES CLES

	T1 2023	T1 2022	Var. 2023/2022	
Chiffre d'affaires³	1 194 M€	848 M€	+ 346 M€	+ 40,7 %
dont Activités aéronautiques	430 M€	322 M€	+ 108 M€	+ 33,4 %
dont Commerces et services	384 M€	270 M€	+ 114 M€	+ 42,3 %
dont Immobilier	93 M€	85 M€	+ 8 M€	+ 9,6 %
dont International & développements aéro.	321 M€	205 M€	+ 116 M€	+ 56,6 %

INDICATEURS OPERATIONNELS

	T1 2023	en % de 2019 ⁴	Var. 2023/2022 ⁴	
Trafic du Groupe ADP⁵	69,4 Mpax	95,2 %	+ 21,3 MPax	+ 45,1 %
Trafic de Paris Aéroport	21,0 Mpax	88,7 %	+ 6,5 MPax	+ 44,6 %

	T1 2023	T1 2022	Var. 2023/2022		T1 2019	Var. 2023/2019	
CA / Pax Exttime Paris	30,3 €	26,0 €	+ 4,3 €	+ 16,5 %	22,9 €	+ 7,4 €	+ 32,3 %

¹ Ce document est établi volontairement par Aéroports de Paris. Voir l'article 10 de la position-recommandation de l'AMF – Guide de l'information périodique des sociétés cotées (DOC-2016-05, modifié le 29 avril 2021).

² Chiffre d'affaires par passager dans les activités en zone réservée : Boutiques, bars & restaurants, bureaux de change & détaxe, salons commerciaux, accueils VIP, publicité et autres services payants en zone réservée.

³ Avant éliminations inter-segment, voir en page 3 du présent communiqué pour le détail du chiffre d'affaires consolidé.

⁴ Les variations par rapport à 2022 et taux de reprise par rapport à 2019 ci-dessus sont calculés à périmètre constant c'est-à-dire hors trafic de l'aéroport de Goa en 2023, ouvert le 5 janvier 2023.

⁵ Le trafic groupe intègre le trafic des aéroports opérés par le groupe ADP en pleine propriété (y compris partielle) ou en concession, accueillant du trafic commercial régulier de passagers, à l'exclusion des aéroports sous contrat de gestion. L'historique du trafic depuis 2019 des différentes plateformes du groupe est disponible sur le [site internet de la société](#).

Augustin de Romanet, Président-directeur général, a déclaré :

« La dynamique de reprise du trafic, débutée l'année dernière, s'est poursuivie au 1^{er} trimestre 2023. Conformément à nos hypothèses de trafic, nous avons accueilli 69 millions de passagers dans l'ensemble de notre réseau d'aéroports, dont 21 millions à Paris. L'expertise d'hospitalité du groupe à Paris et à l'international a été reconnue à nouveau à travers le classement Skytrax 2023 : Paris-Charles de Gaulle a été élu 5^{ème} aéroport mondial en termes de qualité de service et cinq aéroports du groupe se classent parmi les 100 meilleurs aéroports mondiaux. Le chiffre d'affaires par passager Extime Paris s'établit en forte hausse. Ce dynamisme de l'ensemble des segments d'activités porte le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2023 à 1 194 millions d'euros, en croissance de 40,7 % par rapport à la même période en 2022. Les équipes du Groupe ADP sont engagées pour la réalisation des objectifs de la feuille de route stratégique 2025 Pioneers visant à proposer le meilleur accueil à nos passagers tout en inscrivant la décarbonation de notre activité au cœur de notre nouveau modèle aéroportuaire, au bénéfice de toutes nos parties prenantes. »

Commentaires sur l'actualité du groupe

Projet de fusion entre GIL & GAL

A la suite de l'annonce de l'accord entre Groupe ADP et GMR Enterprises pour former une holding aéroportuaire cotée sur les marchés financiers indiens au premier semestre 2024 (voir le [communiqué de presse du 19 mars 2023](#)), certaines étapes préalables à l'opération envisagée ont été réalisées au cours du 1^{er} trimestre 2023 :

- Groupe ADP a souscrit à 330 817 obligations en devises étrangères convertibles (FCCBs - Foreign Currency Convertible Bond), émises par GMR Airports Infrastructure Ltd (GIL) et allouées le 24 mars 2023, pour un total de 331 millions d'euros.
- Groupe ADP a également procédé au règlement anticipé des clauses de compléments de prix (earn-outs), pour un total de 62 millions d'euros. L'impact initial de ce versement, négatif sur l'endettement net du groupe au 1^{er} semestre 2023, sera progressivement neutralisé par l'extinction du passif associé à ces compléments de prix, s'étalant jusqu'à la réalisation de la fusion envisagée.
- Par ailleurs, le 12 avril 2023, GIL a déposé la demande de fusion pour approbation auprès de BSE Limited et National Stock Exchange of India Limited, marchés financiers indiens où GIL est actuellement coté, et au *Securities and Exchange Board of India* (SEBI).

Renouvellement de la concession de l'aéroport d'Ankara

A la suite du succès de TAV Airports dans l'appel d'offres pour le renouvellement de la concession de l'aéroport d'Ankara pour la période 2025-2050 (voir le [communiqué du 20 décembre 2022](#)), TAV Airports a signé le 1^{er} février 2023 le contrat de concession avec l'autorité aéroportuaire turque (DHMI). A ce titre, TAV Airports s'apprête à verser au plus tard le 1^{er} mai 2023 la somme de 119 millions d'euros due à DHMI, représentant 25 % du loyer de la concession.

Les travaux d'expansion des capacités de l'aéroport seront engagés au cours du 2^{ème} trimestre 2023. Pour rappel, les investissements nécessaires sont estimés à environ 300 millions d'euros dont les deux tiers seront engagés entre 2023 et 2026, et le dernier tiers à démarrer au plus tard en 2038.

Résultats du classement Skytrax 2023

En 2023, 5 aéroports du groupe figurent parmi les 100 meilleurs aéroports mondiaux en matière de qualité de service selon le classement des *World Airport Awards* de l'organisme Skytrax.

Paris-Charles de Gaulle conserve sa place de meilleur aéroport d'Europe, et s'établit comme 5^{ème} meilleur aéroport au monde (contre 6^{ème} en 2022). Paris-Orly continue sa nette progression, au 39^{ème} rang mondial (contre 46^{ème} en 2022 et 76^{ème} en 2021).

A l'international, 3 autres aéroports du réseau figurent parmi les 100 meilleurs aéroports : Indira Gandhi à Delhi en 36^{ème} position (+ 1 place), Rajiv Gandhi à Hyderabad en 65^{ème} position (- 2 places) et Médine en 52^{ème} position (+ 6 places).

Mise en place d'un baromètre des temps d'attente aux frontières à Paris

Le Groupe ADP a initié, en collaboration avec la Police aux Frontières, la mise en place d'un baromètre du temps d'attente aux frontières dans les aéroports parisiens (voir le communiqué du [communiqué du 29 mars 2023](#)).

Il rendra compte chaque mois du pourcentage de passagers ayant attendu moins de 10 minutes à Paris-CDG et Paris-Orly ; du nombre d'événements ayant entraîné des temps d'attente supérieurs à 30 minutes et précisera le motif des événements les plus pénalisants ; et enfin donnera en détail par terminal les parts de passagers départs et arrivées ayant attendu par tranche de 10 minutes. Cet outil permettra de mesurer, rendre compte, et piloter les progrès.

Les données sont extraites des capteurs qui équipent les zones de passage frontière des aéroports parisiens. Cette démarche s'inscrit dans un plan d'action global mené aux côtés de la Police aux frontières pour réduire les temps d'attente aux frontières (recrutement de contractuels d'ici cet été, renforcement des SAS parafe...) et, en conséquence, améliorer la qualité de service et contribuer à la performance des plateformes parisiennes.

Performance du périmètre régulé en 2022⁶

Au 31 décembre 2022, le ROCE régulé s'est établi à 4,67 %, contre - 3,47 % au 31 décembre 2021. Il correspond au rapport entre le résultat opérationnel du périmètre régulé⁷ après impôt normatif sur les sociétés et la base d'actifs régulés et utilisé pour apprécier la performance du périmètre régulé aux termes de l'article L. 6325-1 du Code des transports.

Le résultat opérationnel du périmètre régulé pour l'année 2022 était de 365 millions d'euros, avant impôts sur les sociétés contre - 204 millions d'euros en 2021.

La somme de la base d'actifs régulés, correspondant à la valeur nette comptable des actifs corporels et incorporels relatifs au périmètre régulé, et du besoin en fonds de roulement s'élevait à 5 800 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 5 870 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Détail du chiffre d'affaires consolidé – 1^{er} trimestre 2023

	T1 2023	T1 2022	Var. 2023/2022	
Chiffre d'affaires	1 194	848	+ 346 M€	+ 40,7 %
Activités aéronautiques	430	322	+ 108 M€	+ 33,4 %
Commerces et services	384	270	+ 114 M€	+ 42,3 %
<i>dont Extime Duty Free Paris</i>	159	104	+ 55 M€	+ 52,3 %
<i>dont Relay@ADP</i>	21	14	+ 7 M€	+ 49,6 %
Immobilier	93	85	+ 8 M€	+ 9,6 %
International & développements aéroportuaires	321	205	+ 116 M€	+ 56,6 %
<i>dont TAV Airports</i>	250	148	+ 102 M€	+ 68,7 %
<i>dont AIG</i>	61	47	+ 14 M€	+ 30,5 %
Autres activités	44	37	+ 7 M€	+ 20,4 %
Eliminations inter-segments	(78)	(70)	- 8 M€	+ 11,1 %

⁶ Les données pour le périmètre régulé à fin 2022 sont en cours de revue. Elles seront attestées par les commissaires aux comptes au second trimestre 2023.

⁷ Périmètre régulé tel que défini par l'article premier de l'arrêté du 16 septembre 2005 relatif aux redevances pour services rendus sur les aérodromes.

Analyse par segment

Activités aéronautiques – Plateformes parisiennes

(en millions d'euros)	T1 2023	T1 2022	Var. 2023/2022	
Chiffre d'affaires	430	322	+ 108 M€	+ 33,4 %
Redevances aéronautiques	247	177	+ 70 M€	+ 39,7 %
Redevances passagers	152	101	+ 51 M€	+ 51,0 %
Redevances atterrissage	56	43	+ 13 M€	+ 29,7 %
Redevances stationnement	39	33	+ 6 M€	+ 17,9 %
Redevances spécialisées	59	40	+ 19 M€	+ 47,3 %
Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire	116	98	+ 18 M€	+ 18,1 %
Autres produits	9	8	+ 1 M€	+ 13,8 %

Au 1^{er} trimestre 2023, le **chiffre d'affaires du segment Activités aéronautiques**, qui correspond aux seules activités aéroportuaires assurées par Aéroports de Paris en tant que gestionnaire des plateformes parisiennes, est en hausse de + 33,4 % à 430 millions d'euros.

Le produit des **redevances aéronautiques** (redevances par passager, d'atterrissage et de stationnement) a augmenté de + 39,7 %, à 247 millions d'euros du fait de :

- ◆ La hausse de + 51,0 % du produit de la redevance par passager, liée à : la croissance du trafic passagers (+ 44,6 %), la hausse de la part du trafic international (voir trafic par faisceaux en page 8) et la hausse de + 1,54 % du tarif de la redevance par passager par rapport à la période tarifaire 2021⁸ ;
- ◆ La hausse de + 29,7 % du produit de la redevance d'atterrissage, liée à l'augmentation des mouvements d'avions (+ 23,0 %) ;
- ◆ La hausse de + 17,9 % du produit de la redevance de stationnement, liée à l'augmentation des mouvements d'avions (+ 23,0 %).

Le produit des **redevances spécialisées** est en hausse de + 47,3 %, à 59 millions d'euros, liée à la hausse du trafic passagers.

Pour rappel, les évolutions des tarifs des redevances applicables pour les aéroports parisiens figurent en annexe 2 du présent document ainsi que sur le [site internet de la société](#).

Les **revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire**, sont en hausse de + 18,1 %, à 116 millions d'euros. Ces revenus étant déterminés par les coûts, partiellement fixes, de ces activités, le chiffre d'affaires croît dans une moindre proportion que le trafic passagers.

Les **autres produits**, constitués notamment de refacturations à la Direction des Services de la Navigation Aérienne, de locations liées à l'exploitation des aérogares et d'autres prestations de travaux réalisées pour des tiers, sont en hausse de + 13,8 %, à 9 millions d'euros.

⁸ Pour rappel, la période tarifaire 2021 se réfère à la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

Commerces et services – Plateformes parisiennes

(en millions d'euros)	T1 2023	T1 2022	Var. 2023/2022	
Chiffre d'affaires	384	270	+ 114 M€	+ 42,3 %
Activités commerciales	234	144	+ 90 M€	+ 62,4 %
<i>Extime Duty Free Paris</i>	159	104	+ 55 M€	+ 52,3 %
<i>Relay@ADP</i>	21	14	+ 7 M€	+ 49,6 %
<i>Autres Boutiques et Bars et Restaurants</i>	35	14	+ 22 M€	+ 160,9 %
<i>Publicité</i>	9	5	+ 4 M€	+ 74,2 %
<i>Autres produits commerciaux</i>	9	7	+ 3 M€	+ 39,1 %
Parcs et accès	38	28	+ 10 M€	+ 35,6 %
Prestations industrielles	55	50	+ 5 M€	+ 10,0 %
Recettes locatives	39	34	+ 6 M€	+ 16,7 %
Autres produits	17	14	+ 3 M€	+ 25,7 %

Au 1^{er} trimestre 2023, le **chiffre d'affaires du segment Commerces et services**, qui se rapporte aux seules activités parisiennes, est en hausse de + 42,3 %, à 384 millions d'euros.

Le **chiffre d'affaires des activités commerciales** se compose des revenus perçus côté pistes et côté ville dans les boutiques, les bars et restaurants, les activités banques et change et les loueurs de voitures ainsi que le chiffre d'affaires lié à la publicité. Au 1^{er} trimestre 2023, le chiffre d'affaires des activités commerciales est en hausse de + 62,4 %, à 234 millions d'euros, dont Extime Duty Free Paris, en hausse de + 52,3 %, à 159 millions d'euros. Cette augmentation s'explique notamment par :

- ◆ la hausse du trafic passagers à Paris Aéroport (+ 44,6 %) ;
- ◆ la hausse de + 16,5 % du CA/Pax Extime Paris, à 30,3 euros. Cette hausse est portée par des effets structurels : le déploiement de la stratégie commerciale Extime, la réouverture en décembre 2022 du Terminal 1 à Paris-Charles de Gaulle et une part du trafic international en augmentation, ainsi que par des effets conjoncturels au 1^{er} trimestre 2023 : effet de l'inflation et taux de changes favorables, ainsi que l'impact des mouvements sociaux ayant notamment réduit la part du trafic domestique.

Pour rappel, le chiffre d'affaires des activités en zone réservée est celui perçu intégralement lorsque qu'il est réalisé par des sociétés consolidées en intégration globale et partiellement, sous forme de loyers variables, lorsque qu'il est réalisé par des tiers preneurs ou des sociétés consolidées par mise en équivalence ;

- ◆ la hausse du nombre de points de ventes ouverts par rapport au 1^{er} trimestre 2022, qui demeurerait affecté par des restrictions sanitaires.

Le chiffre d'affaires des prestations de **parkings** est en hausse de + 35,6 %, à 38 millions d'euros, du fait de la hausse du trafic.

Le chiffre d'affaires des **prestations industrielles** (consistant en la fourniture d'électricité et d'eau) est en hausse de + 10,0 %, à 55 millions d'euros, en lien avec la réouverture d'infrastructures à Paris par rapport au 1^{er} trimestre 2022.

Le produit des **recettes locatives** (locations de locaux en aérogares) est en hausse de + 16,7 %, à 39 millions d'euros, du fait de l'augmentation des aérogares et surfaces ouvertes par rapport au 1^{er} trimestre 2022.

Les **recettes des autres produits** (essentiellement constitués de prestations internes) sont en hausse de + 25,2 %, à 17 millions d'euros.

Immobilier – Plateformes parisiennes

(en millions d'euros)	T1 2023	T1 2022	Var. 2023/2022	
Chiffre d'affaires	93	85	+ 8 M€	+ 9,6 %
Chiffre d'affaires externe	81	73	+ 8 M€	+ 11,0 %
Terrains	33	29	+ 4 M€	+ 13,7 %
Bâtiments	23	20	+ 3 M€	+ 13,2 %
Autres	26	24	+ 1 M€	+ 6,0 %
Chiffre d'affaires interne	12	12	-	-

Au 1^{er} trimestre 2023, le **chiffre d'affaires du segment Immobilier**, qui se rapporte aux seules activités parisiennes, s'établit à 93 millions d'euros, en hausse de + 9,6 %.

Le **chiffre d'affaires externe**, réalisé avec des tiers (en dehors groupe), s'établit à 81 millions d'euros, en hausse de +11,0 % par rapport au 1^{er} trimestre 2022, notamment du fait de loyers additionnels liés aux actifs repris en pleine propriété en 2022 et de l'effet de clauses d'indexations sur les loyers.

International et développements aéroportuaires

(en millions d'euros)	T1 2023	T1 2022	2023/2022	
Chiffre d'affaires	321	205	+ 116 M€	+ 56,6 %
ADP International	64	53	+ 11 M€	+ 21,0 %
dont AIG	61	47	+ 14 M€	+ 30,5 %
dont ADP Ingénierie	2	4	- 2 M€	- 54,5 %
TAV Airports	250	148	+ 102 M€	+ 68,7 %
Société de Distribution Aéroportuaire Croatie	3	3	-	-

Au 1^{er} trimestre 2023, le **chiffre d'affaires du segment International et développements aéroportuaires** s'élève à 321 millions d'euros, en hausse de + 56,6 %, du fait principalement de la hausse du chiffre d'affaires de TAV Airports et d'AIG.

Le chiffre d'affaires d'**AIG** est en hausse de + 30,5 %, à 61 millions d'euros, du fait notamment de l'effet de la hausse de + 55,1 % du trafic passagers enregistrée à Amman sur le produit des redevances aéronautiques.

Le chiffre d'affaires de **TAV Airports** est en hausse de + 68,7 %, à 250 millions d'euros, du fait notamment de l'effet de la hausse de + 41,9 % du trafic de TAV Airports sur le chiffre d'affaires :

- ◆ des actifs turcs de TAV Airports, notamment Izmir pour + 4,0 millions d'euros (+ 39,5 %) et Ankara pour + 1,8 million d'euros (+ 28,8 %) ;
- ◆ des actifs internationaux de TAV Airports, notamment à Almaty pour + 50,6 millions d'euros (+ 110,5 %) et en Géorgie pour + 5,1 millions d'euros (+ 31,8 %) ;
- ◆ des sociétés de services de TAV Airports, notamment Havas (assistance en escale) pour + 14,8 millions d'euros (+ 55,5 %), en raison de la hausse du nombre de vols servis, BTA (bars et restaurants) pour + 12,4 millions d'euros (+ 77,9 %) et TAV OS (salons aéroportuaires) pour + 9,7 millions d'euros (+ 96,4 %), en raison de la hausse de la fréquentation.

Autres activités

(en millions d'euros)	T1 2023	T1 2022	Var. 2023/2022	
Produits	44	37	+ 7 M€	+ 20,4 %
Hub One	40	35	+ 5 M€	+ 13,3 %

Au 1^{er} trimestre 2023, le **produit du segment Autres activités** s'élève à 44 millions d'euros, en hausse de + 20,4 %.

Cette évolution s'explique principalement par la hausse de + 5 millions d'euros du chiffre d'affaires d'Hub One, du fait d'une hausse de l'activité et d'un effet périmètre de 1,4 million d'euros, lié à l'acquisition en octobre 2022 d'ID Services, opérateur de technologies digitales pour les entreprises.

Trafic Groupe⁹

PASSAGERS	Passagers	Var. 23/22	% de trafic par rapport à 2019
Paris-CDG	14 310 930	+ 49,7 %	86,9 %
Paris-Orly	6 733 476	+ 34,9 %	92,8 %
Total Paris Aéroport	21 044 406	+ 44,6 %	88,7 %
Antalya	2 799 398	+ 33,4 %	99,8 %
Almaty	1 910 965	+ 48,7 %	155,1 %
Ankara	2 482 332	+ 33,8 %	70,4 %
Izmir	1 942 518	+ 14,5 %	69,6 %
Bodrum	265 714	+ 20,4 %	92,5 %
Gazipaşa	124 817	+ 35,9 %	123,6 %
Médine	2 494 835	+ 104,2 %	120,5 %
Tunisie	181 437	+ 58,2 %	82,6 %
Géorgie	790 071	+ 37,4 %	92,4 %
Macédoine du Nord	493 720	+ 41,4 %	102,7 %
Zagreb	694 956	+ 43,2 %	114,8 %
Total TAV Airports	14 180 763	+ 41,9 %	94,7 %
New Delhi	17 739 224	+ 49,1 %	105,5 %
Hyderabad	5 709 050	+ 52,2 %	104,0 %
Medan	1 821 859	+ 62,0 %	89,5 %
Goa	664 160	-	-
Total GMR Airports¹⁰	25 934 293	+ 50,6 %	103,9 %
Santiago du Chili	5 949 877	+ 28,8 %	85,1 %
Amman	2 063 051	+ 55,1 %	107,2 %
Autres aéroports ¹¹	188 400	+ 159,3 %	80,8 %
GRUPE ADP¹⁰	69 360 790	+ 45,1 %	95,2 %

⁹ Le trafic groupe intègre le trafic des aéroports opérés par le groupe ADP en pleine propriété (y compris partielle) ou en concession, accueillant du trafic commercial régulier de passagers, à l'exclusion des aéroports sous contrat de gestion. L'historique du trafic depuis 2019 2022 des différentes plateformes du groupe est disponible sur le [site internet de la société](#).

¹⁰ Les variations par rapport à 2022 et les pourcentages de trafic par rapport à 2019 ci-dessus sont calculés à périmètre constant. Ces éléments ne comprennent ainsi pas le trafic de l'aéroport de Goa, ce dernier ayant ouvert le 5 janvier 2023.

¹¹ Aéroports d'Antananarivo et Nosy Be.

Trafic à Paris Aéroport

Au 1^{er} trimestre 2023, le trafic de Paris Aéroport est en hausse de + 44,6 % avec un total de 21,0 millions de passagers (+ 47,8 % hors grèves en 2023), soit 88,7 % du trafic sur la même période en 2019 (90,7 % hors grèves en 2023).

A Paris Aéroport, le trafic du 1^{er} trimestre 2023 a subi l'impact défavorable des mouvements sociaux (grèves) : la perte de trafic est estimée à environ 470 000 passagers, dont 390 000 en mars.

La répartition géographique du trafic passagers figure dans le tableau ci-après.

Le nombre de mouvements d'avions à Paris Aéroport est en hausse de + 23,0 %, à 141 758 mouvements, dont 98 591 mouvements à Paris-Charles de Gaulle, en hausse de + 26,8 %, soit 88,0 % du niveau de 2019, et 43 167 mouvements à Paris-Orly, en hausse de + 15,1 %, soit 85,4 % du niveau de 2019.

REMARQUE IMPORTANTE : Depuis le communiqué du trafic de décembre et de l'année 2022, le tableau de segmentation des faisceaux géographiques à Paris Aéroport ci-après ainsi que les données historiques utilisées pour les calculs de variations et de reprises sont alignés avec les différentes catégories applicables aux redevances aéroportuaires. Il présente la décomposition du faisceau "Europe" distinguant trois catégories : trafic "Schengen", trafic "Royaume Uni et UE hors Schengen", trafic "Autre Europe". Le trafic "DROM-COM" est présenté séparément du faisceau "International", au sein duquel il était intégré jusqu'au communiqué du trafic du mois de novembre 2022. Il est rappelé que les redevances aéroportuaires applicables à ces différents faisceaux sont disponibles sur le [site internet de la société](#).

PASSAGERS Répartition géographique par faisceau	Premier trimestre			
	Part du trafic T1 2023	Part du trafic T1 2022	Var. 23/22 en passagers	% de trafic 2023 par rapport à 2019
France métropolitaine	12,9 %	16,9 %	+ 10,5 %	73,7 %
DROM/COM	5,7 %	7,3 %	+ 13,8 %	97,0 %
Espace Schengen	34,0 %	34,0 %	+ 44,6 %	93,3 %
Royaume Uni et UE hors Schengen ¹²	6,5 %	5,1 %	+ 86,4 %	92,3 %
Autre Europe	2,1 %	2,5 %	+ 20,6 %	62,5 %
Europe	42,6 %	41,6 %	+ 48,2 %	90,9 %
Afrique	14,0 %	12,9 %	+ 57,8 %	103,1 %
Amérique du Nord	10,3 %	9,3 %	+ 60,4 %	101,5 %
Amérique Latine	3,5 %	4,3 %	+ 17,6 %	81,6 %
Moyen-Orient	6,1 %	5,9 %	+ 51,3 %	97,1 %
Asie-Pacifique	4,7 %	1,9 %	+ 261,0 %	59,0 %
Autre International	38,7 %	34,2 %	+ 63,6 %	91,3 %
PARIS AEROPORT	100,0 %	100,0 %	+ 44,6 %	88,7 %

PASSAGERS	T1 2023	T1 2022	Var. 23/22	Var. 23/19
Taux de corresp.	22,6 %	24,2 %	- 1,6 pt	- 2,1 pts
Taux de remplissage	83,4 %	71,8 %	+ 11,5 pts	- 0,9 pt

¹² Le trafic avec la Croatie reste comptabilisé dans le faisceau UE hors Schengen jusqu'à mars 2023 inclus. Il sera comptabilisé au sein du faisceau Espace Schengen à partir d'avril 2023.

Rappel des hypothèses de trafic, prévisions et objectifs 2023-2025

Dans le cadre de la feuille de route stratégique 2025 *Pioneers* communiquée le 16 février 2022, le Groupe ADP a énoncé des objectifs à horizon 2025. Ces derniers ont été bâtis sur des hypothèses d'absence de nouvelles restrictions ou fermetures d'aéroports liés à la crise sanitaire, de stabilité du modèle économique à Paris et d'absence de volatilité anormalement élevée en matière de taux de change et de taux d'inflation. Ils ont par ailleurs été construits sur la base du périmètre de consolidation à fin 2021, sans hypothèse d'évolution à horizon 2025.

Tenant compte du trafic passagers et des résultats enregistrés en 2022, des mesures de revalorisations salariales mises en place à partir de 2023 et de l'évolution des indicateurs macro-économiques (taux de change, inflation, prix de l'énergie), le Groupe ADP a précisé¹³ ses hypothèses de trafic à Paris en 2023 et a ajusté certaines prévisions et objectifs financiers 2023-2025.

Il est précisé que toute nouvelle évolution par rapport aux hypothèses sur lesquelles reposent les objectifs du groupe pourrait avoir des effets sur le volume de trafic et les indicateurs financiers 2025 *Pioneers*.

	2023	2024	2025
Trafic du Groupe¹⁴ en % du trafic de 2019	95 % - 105 % Retour au niveau de trafic de 2019 entre 2023 et 2024	-	-
Trafic à Paris Aéroport en % du trafic de 2019	87 % - 93 %	90 % - 100 %	95 % - 105 % Retour au niveau de trafic de 2019 entre 2024 et 2026, au-delà du niveau de 2019 à partir de 2026
CA / Pax Extime Paris¹⁵ en euros	-	-	29,5 €
Charges courantes ADP SA par passager , en €	-	17 € - 20 € / pax	
Croissance de l'EBITDA groupe, par rapport à 2019	Au moins égal à l'EBITDA de l'année 2019 (i.e. ≥ 1 772 M€)	-	-
Marge d'EBITDA en % du chiffre d'affaires	32 % à 37 %	35 % à 38 %	
Résultat net part du groupe en millions d'euros	Positif		
Investissements Groupe (excl. invest. financier)	c. 1,3 milliard d'euros par an en moyenne entre 2023 et 2025, en euros courants		
Investissements ADP SA (excl. invest. financier, incl. régulé et non régulé)	c. 900 millions d'euros par an en moyenne entre 2023 et 2025, en euros courants		
Ratio Dette financière nette / EBITDA incl. croissance ciblée à l'international	-	-	3,5x - 4,5x
Dividendes en % du RNPG au titre de l'année N, versé en N+1	Taux de distribution de 60 % Plancher à 3€/action		

¹³ Voir le [communiqué financier des résultats annuels 2022](#), publié le 16 février 2023.

¹⁴ Le trafic groupe intègre le trafic des aéroports opérés par le groupe ADP en pleine propriété (y compris partielle) ou en concession, accueillant du trafic commercial régulier de passagers, à l'exclusion des aéroports sous contrat de gestion. L'historique du trafic depuis 2019 des différentes plateformes du groupe est disponible sur le [site internet de la société](#).

¹⁵ CA / Pax Extime : Chiffre d'affaires par passager dans les activités en zone réservée : Boutiques, bars & restaurants, bureaux de change & détaxe, salons commerciaux, accueils VIP, publicité et autres services payants en zone réservée.

Calendrier financier¹⁶

- ◆ Une conférence téléphonique (audiocast en anglais) aura lieu le **mercredi 26 avril 2023 à 18 h 00 (CET)**. La présentation peut être suivie en direct aux liens suivants, lesquels sont également affichés sur le [site internet du Groupe ADP](#) :

Une retransmission en direct de la conférence sera disponible au lien suivant : [webcast \(anglais uniquement\)](#)

L'inscription pour participer à la session de questions-réponses est disponible au lien suivant : [inscription à l'appel](#)

- ◆ **Assemblée Générale** des actionnaires : Mardi 16 mai 2023
- ◆ Prochaine publication de **trafic** : Trafic du mois d'avril 2023 - Mercredi 17 mai 2023, après bourse
- ◆ Détachement du **dividende**¹⁷ : Lundi 5 juin 2023
- ◆ Mise en paiement du **dividende**¹⁷ : Mercredi 7 juin 2023
- ◆ **Résultats financiers du premier semestre 2023** : Jeudi 27 juillet 2023, après bourse
- ◆ **Chiffre d'affaires des neuf premiers mois 2023** : Mercredi 25 octobre 2023, après bourse
- ◆ Prochaines **conférences thématiques** :
 - Conférence thématique **Immobilier** : Septembre/Octobre 2023
 - Conférence thématique **GMR Airports** : A la réalisation de la fusion envisagée¹⁸, entre GIL et GAL (attendue au 1^{er} semestre 2024)

Déclarations prospectives

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Des informations prospectives (y compris, le cas échéant, des prévisions et des objectifs) sont incluses dans cette présentation. Ces informations prospectives sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables à la date de diffusion du présent document mais qui peuvent cependant s'avérer inexactes et sont, en tout état de cause, sujettes à des risques. Il n'existe donc aucune certitude que les événements prévus auront lieu ou que les résultats attendus seront effectivement obtenus. Des informations détaillées sur ces risques potentiels et incertitudes susceptibles d'entraîner des différences entre les résultats envisagés et ceux effectivement obtenus sont disponibles dans le document de référence déposé auprès de l'autorité française des marchés financiers (AMF) le 14 avril 2023 sous le numéro D.23-0284. Ces documents sont consultables en ligne sur le site internet de l'AMF à l'adresse www.amf-france.org ou celui d'Aéroports de Paris à l'adresse www.parisaeroports.fr.

Aéroports de Paris ne s'engage pas et n'a pas l'obligation de mettre à jour les informations de nature prévisionnelle contenues dans ce document pour refléter les faits et circonstances postérieurs à la date de cette présentation.

Définitions

La définition et le calcul des indicateurs alternatifs de performance (IAP) ainsi que la segmentation des activités du groupe présentés dans ce communiqué sont publiés intégralement dans le document d'enregistrement universel du Groupe. Il est disponible sur le site internet du Groupe : <https://www.parisaeroport.fr/groupe/finances/information-reglementee-amf>.

Contacts Relations Investisseurs : Cécile Combeau +33 6 32 35 01 46 et Elliott Roch +33 6 98 90 85 14 - invest@adp.fr

Contact Presse : Justine Léger, responsable pôle Médias et Réputation + 33 1 74 25 23 23

Le Groupe ADP aménage et exploite des plateformes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. En 2022, le groupe a accueilli sous sa marque Paris Aéroport 86,7 millions de passagers sur Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly et près de 193,7 millions de passagers au travers d'aéroports gérés à l'étranger. Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2022, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 4 688 millions d'euros et le résultat net part du groupe à 516 millions d'euros.

Aéroports de Paris SA au capital de 296 881 806 euros. Siège social : 1 rue de France, Tremblay-en-France 93290. RCS Bobigny 552 016 628.

groupeadp.fr

¹⁶ Sous réserves de modifications

¹⁷ Soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2023 statuant sur les comptes 2022.

¹⁸ Voir le [communiqué de presse du 19 mars 2023](#).

Annexe 1 – Définitions

La définition et le calcul des indicateurs alternatifs de performance (IAP) ainsi que la segmentation des activités du groupe présentés dans ce communiqué sont publiés intégralement dans le document d'enregistrement universel du Groupe.

Il est disponible sur le site internet du Groupe : <https://www.parisaeroport.fr/groupe/finances/information-reglementee-amf>.

Indicateurs financiers :

- ◆ **L'EBITDA** correspond à la mesure de la performance opérationnelle de la société mère et de ses filiales. Il est constitué du chiffre d'affaires et des autres produits opérationnels courants diminués des achats et charges courantes opérationnelles à l'exclusion des amortissements et des dépréciations d'actifs corporels et incorporels.
- ◆ **La marge d'EBITDA** est le ratio correspondant au rapport : EBITDA / Chiffre d'affaires.
- ◆ **L'endettement financier brut** tel que défini par le Groupe ADP comprend les emprunts et dettes financières à long et à court terme (y compris les intérêts courus et les dérivés passifs de couverture de juste valeur afférents à ces dettes, ainsi que les dettes de location) et les dettes liées aux options de vente des minoritaires (présentées en Autres dettes et en Autres passifs non courants).
- ◆ **L'endettement financier net (ou dette financière nette)** tel que défini par le Groupe ADP correspond à l'endettement financier brut diminué, des dérivés actifs de couverture de juste valeur, de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des liquidités soumises à restriction.
- ◆ **Le Ratio Dette Financière Nette/EBITDA** est le ratio correspondant au rapport : Endettement financier net / EBITDA, il mesure la capacité de l'entreprise à rembourser sa dette sur la base de son EBITDA.

Indicateurs opérationnels :

- ◆ **Le CA / Pax Extime Paris ou Chiffre d'affaires par passager Extime Paris** correspond au rapport : Chiffre d'affaires dans les activités en zone réservée : Boutiques, bars & restaurants, bureaux de change & détaxe, salons commerciaux, accueils VIP, publicité et autres services payants en zone réservée / Passager au départ à Paris Aéroport. Cet indicateur remplace depuis l'année 2022 l'indicateur "Chiffre d'affaires par passager", correspondant au rapport : Chiffre d'affaires des boutiques en zone réservée uniquement / Passager au départ à Paris Aéroport.
- ◆ **Le trafic groupe** intègre les aéroports opérés par le groupe ADP en pleine propriété (y compris partielle) ou en concession, accueillant du trafic commercial régulier de passagers, à l'exclusion des aéroports sous contrat de gestion. A date, il comprend ainsi le trafic des aéroports ci-après.

L'historique du trafic de ces aéroports depuis 2019 est disponible sur le [site internet de la société](#).

Sous-groupe	Aéroport	Pays
Paris Aéroport	Paris-Charles de Gaulle	France
	Paris-Orly	France
TAV Airports	Antalya	Turquie
	Almaty	Kazakhstan
	Ankara	Turquie
	Izmir	Turquie
	Bodrum	Turquie
	Gazipasa	Turquie
	Médine	Arabie Saoudite
	Monastir	Tunisie
	Enfidha	Tunisie
	Tbilissi	Géorgie
	Batumi	Géorgie
	Skopje	Macédoine du Nord
Ohrid	Macédoine du Nord	
Zagreb	Croatie	
GMR Airports	Delhi	Inde
	Hyderabad	Inde
	Medan	Indonésie
	Goa	Inde
ADP International	Santiago du Chili	Chili
	Amman	Jordanie
	Antananarivo	Madagascar
	Nosy Be	Madagascar

Annexe 2 – Evolution des tarifs des redevances à Paris Aéroport

Pour rappel, l'Autorité de régulation des transports (ART) a dans le cadre de sa décision n°2021-068 du 16 septembre 2021 pour la période tarifaire 2022, c'est-à-dire entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023, homologué les propositions tarifaires sont les suivantes : une hausse de + 1,54 % de la redevance par passager, une stabilité du tarif unitaire de la redevance de stationnement et de la redevance d'atterrissage et une hausse moyenne de + 0,95 % pour les autres redevances accessoires, à l'exception de la redevance PHMR (Personnes Handicapées à Mobilité Réduite) en hausse de + 10,0 %, sur la plateforme de Paris-Charles de Gaulle et + 0,94 % à Paris-Orly. Concernant la plateforme de Paris-Le Bourget, l'ART a homologué des évolutions tarifaires de + 0,91 % pour la redevance d'atterrissage et + 19,9 % pour la redevance de stationnement.

Par sa décision n°2022-087 du 8 décembre 2022, publiée le 13 janvier 2023, l'ART a homologué les tarifs des redevances aéroportuaires d'Aéroports de Paris pour la période tarifaire du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024. La proposition homologuée se traduit par une stabilité tarifaire en moyenne pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, les évolutions tarifaires se compensant entre elles. Ces mesures consistent notamment à diminuer la redevance de stationnement de - 2,7 % environ, augmenter la redevance d'assistance aux passagers handicapés et à mobilité réduite de + 2,5 % à Paris-Charles de Gaulle et de + 10 % à Paris-Orly et à augmenter de + 7 % le tarif annuel de la part fixe pour les comptoirs d'enregistrement de la redevance pour mise à disposition de banques d'enregistrement et d'embarquement et traitement des bagages locaux sur les aéroports de Paris-Orly et de Paris-Charles de Gaulle.

Pour l'aéroport de Paris-Le Bourget, l'évolution tarifaire est une hausse moyenne des redevances de + 2,5 % environ, qui résulte d'une hausse de + 2,1 % du tarif de la redevance d'atterrissage, d'une évolution des coefficients de modulation acoustique pour les aéronefs du groupe 6, d'un gel du tarif de la redevance relative à la fourniture de titres de circulation aéroportuaire et d'une hausse de + 2,5 % du tarif de la redevance de stationnement. Il est rappelé que les redevances applicables sont disponibles sur le site internet de la société.